

**Secchi Jean-Jacques**

---

De : "vital" <bernardreymond.vital@neuf.fr>  
À : <secchijj@club-internet.fr>  
Envoyé : lundi 7 juillet 2008 23:32  
Joindre : 07072008.jpg; 07072008(001).jpg; 07072008(002).jpg; 07072008(003).jpg; 07072008(004).jpg; 07072008(005).jpg; 07072008(006).jpg; 07072008(007).jpg  
Objet : Formulaire postÃ© depuis Firefox

JJ Secchi

Les travaux de réfection de la dernière terrasse effectuée il s'avère que les carreaux posés ne sont pas tous rigoureusement alignés et la couleur de plusieurs différente. La copropriétaire a contribué en eau, électricité, son pommeau de la salle de bain encollée, et le mur au couleur du bâtiment noirci au ciment. je te prierai de vérifier et photographier le travail fini afin de conserver des preuves.

ci-jointes quelques photos depuis mon téléphone.

Je peux vous dire que très souvent j'ai été contacté par la locataire (lorsque la véranda a été posée par ses soins) et chaque fois je vous faisais le compte-rendu amical indiquant le très gros défaut de celle-ci sur le dernier vantail (voir la photo 07072008 et suivantes) il ne peut y avoir que pénétration puisque celui-ci possède un petit réservoir extérieur, car il déborde de la façade au lieu de se trouver placer intérieurement sous le plafond supérieur afin de se protéger des ruissellements. Malgré la pose de joints d'étanchéité.

J'ai été très surpris de la décision prise pour réaliser ces travaux. ?

Aussi je pose la question : si l'eau ruisselle encore à l'intérieur du studio inférieur dès les prochaines pluies aurions-nous droit à un remboursement, des sommes déboursées ??















